



La vaccination contre le pneumocoque, un must pour nos aînés ?

Le but de cette fiche de vaccination est de donner un avis indépendant sur l'utilisation des vaccins contre le pneumocoque. Elle repose sur les preuves scientifiques et sur le consensus d'experts concernant l'efficacité clinique des vaccins en question. Le rapport coût-efficacité des vaccins n'a pas été pris en compte mais uniquement la maximisation de l'impact sur la santé.

Cette année, en raison de la pandémie Covid-19, une vaccination contre le pneumocoque (adulte) pourrait aider à diminuer l'occupation des lits hospitaliers par ces infections bactériennes sévères, libérant des lits pour une éventuelle récurrence simultanée de la Covid-19.

Le pneumocoque, un agent grave et trop souvent mortel pour nos aînés

- Le pneumocoque est un agent majeur de pneumonie, septicémie, méningite et exacerbations aiguës de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).
- 70% des bactériémies à pneumocoque surviennent chez des personnes de plus de 50 ans.
- La mortalité s'élève à 12 % chez les personnes de plus de 65 ans et 24% chez les plus de 85 ans.
- Sa résistance aux antibiotiques est stable mais significative

Résumé des modifications par rapport aux recommandations précédentes

- Le diabète et les maladies neurologiques ou neuromusculaires à risque d'aspiration sont repris dans la liste des maladies chroniques qui constituent une indication pour la vaccination antipneumococcique (CSS 9158).
- Pour les adultes de 50 à 85 ans présentant une comorbidité, la revaccination au moyen du PPV23 est à présent recommandée 5 ans après la primovaccination au moyen du PCV13 suivie du PPV23 après 8 semaines minimum. Une vaccination répétée tous les 5 ans par le PPV23 est préconisée en cas de comorbidité sous-jacente grave.
- Chez les adultes en bonne santé âgés de 65 à 85 ans, le schéma préférentiel est la vaccination au moyen du PCV13 suivie du PPV23. Le délai recommandé entre les deux vaccins chez les adultes en bonne santé âgés de 65 à 85 ans est de minimum 1 an. Un schéma de vaccination alternatif chez ce groupe peut être la vaccination unique au moyen du PPV23 uniquement.

Schéma vaccinal

1. Adultes de 16 à 85 ans à risque accru d'infection pneumococcique

- *Primovaccination*: PCV13 suivi de PPV23 après 8 semaines minimum
- *Revaccination*: PPV23 tous les 5 ans après la primovaccination
- *Personnes ayant été vaccinées par le passé au moyen du PPV23*:
 - Vaccination unique au moyen du PCV13 au moins 1 an après le dernier vaccin PPV23
 - Revaccination: PPV23 tous les 5 ans

2. Adultes de 50 à 85 ans présentant une comorbidité

- *Primovaccination*: PCV13 suivi de PPV23 après 8 semaines minimum
- *Revaccination* : PPV23 une seule fois 5 ans après la primovaccination
- *Personnes ayant été vaccinées par le passé au moyen du PPV23*:
 - Vaccination unique au moyen du PCV13 au moins 1 an après le dernier vaccin PPV23
 - Revaccination : PPV23 une seule fois 5 ans après la primovaccination
- Une vaccination répétée tous les 5 ans par le PPV23 doit être envisagée en cas de comorbidité sous-jacente grave.

3. Personnes en bonne santé âgées de 65 à 85 ans

- *Schéma préférentiel* :
 - PCV13 suivi de PPV23 après 1 an minimum
 - *Personnes ayant été vaccinées par le passé au moyen du PPV23*:
Vaccination unique au moyen du PCV13 au moins 1 an après le dernier vaccin PPV23
- Schéma alternatif: PPV23
 - Si l'on choisit de n'administrer qu'un seul vaccin antipneumococcique, l'utilisation du PPV23 est recommandée afin d'offrir la protection la plus large.
- *Revaccination*:
 - non recommandé

Motivation :

D'un point de vue scientifique, la primovaccination par le PCV13 suivie du PPV23 est préférable afin d'obtenir une protection optimale contre les infections à pneumocoque (schéma préférentiel). Dans tous les cas, lors de l'utilisation du PCV13, le PPV23 doit être administré ensuite afin d'étendre la protection aux sérotypes inclus dans le PPV23 et pas dans le PCV13.

4. Adultes de plus de 85 ans

Les données sont peu nombreuses actuellement au sujet de l'effet de la vaccination antipneumococcique au-delà de 85 ans. Sur une base individuelle, prenant en compte le risque d'une infection à pneumocoque et l'estimation de la réponse immunitaire au vaccin, le médecin traitant peut vacciner une personne de plus de 85 ans selon le schéma proposé sous 3.

L'avis, dans son intégralité, (CSS_9562) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé :

<https://www.health.belgium.be/fr/avis-9562-vaccination-antipneumococcique-adultes>

Le site du Conseil Supérieur de la Santé : www.css-hgr.be.

A propos du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Le **Conseil Supérieur de la Santé** est l'organe d'avis scientifique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Dans le but de garantir et d'améliorer **la santé publique**, le Conseil formule des **avis scientifiques** afin de guider les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Grâce à son réseau d'experts et ses collaborateurs internes, le Conseil se base sur une évaluation multidisciplinaire de l'état actuel de la science pour émettre des avis **impartiaux** et **indépendants**. Ainsi, le CSS applique un système de **gestion des conflits d'intérêts potentiels**. Le Conseil élabore ses avis sur demande de la Ministre ou de sa propre initiative et les publie.

Tous les avis publics et brochures sont disponibles sur le site : www.css-hgr.be